

Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <u>2018-02-01</u>	ANNEE 2018 Objet : APPROBATION PPRI
<p>Le quinze février deux mille dix huit</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Sandrine BOUDIGUES, Thierry CHABANON, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Lionel GENTIT, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Jocelyne ROLLET, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Excusés</u> : MM. Michel AUBRUN (donne pouvoir à Philippe MABRU), Franck CALAS (donne pouvoir à Jocelyne ROLLET), Marie-Pierre GINTRAND (donne pouvoir à Elisabeth PASSOT), Mélusine PILLOUD (donne pouvoir à Sandrine BOUDIGUES), Gérard SZYNDRALEWIEZ (donne pouvoir à Eric DE CLAVIERE), Nathalie VERNUS-PROST (donne pouvoir à Jean-Pierre CHAMPION)</p> <p><u>Secrétaire de séance élue</u> : Jocelyne ROLLET</p> <p>Date convocation : 10 février 2018 Membres en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 15 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement, la Direction Départementale des Territoires nous a fait parvenir un exemplaire du projet de plan de prévention des risque « inondation de la Saône et de ses affluents, ruissellement des eaux pluviales » et nous demande l'avis du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente le projet et demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres présents

EMET un avis favorable sur le projet de PPRI

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION